

COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

| COMPTES CONSOLIDES IT LINK AU 31 DECEMBRE 2018 | 3 |
|---|---------|
| A- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE | 3 |
| B- COMPTE DE RESULTAT | 4 |
| C- ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE | 5 |
| D- TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE | 6 |
| E- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES | 8 |
| F- ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS | 9 |
| NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS | 9 |
| 1.1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE1.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES | 9 10 |
| NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES | 11 |
| note 3 complements d'informations relatifs aux etats financiers | 19 |
| 3.1. GOODWILL | 19 |
| 3.2. Immobilisations incorporelles | 20 |
| 3.3. Immobilisations corporelles | 21 |
| 3.4. ACTIFS FINANCIERS | 22 |
| 3.5. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS | 22 |
| 3.6. Tresorerie et equivalent de tresorerie | 23 |
| 3.7. Avances conditionnees et Dettes Financieres | 23 |
| 3.8. Engagements hors bilan | 24 |
| 3.9. Etat des provisions | 24 |
| 3.10. ECHEANCE DES DETTES NON FINANCIERES | 25 |
| 3.11. Analyse du Chiffre d'Affaires | 25 |
| 3.12. Subventions d'Exploitation, Reprises de Provision et Transferts de Charges | 25 |
| 3.13. Charges de Personnel | 26 |
| 3.14. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES | 26 |
| 3.15. RESULTAT FINANCIER | 27 |
| 3.16. IMPOTS SUR LE RESULTAT | 27 |
| 3.17. Information relative aux parties Liees | 28 |
| 4. Perimetre et methodes de consolidation | 29 |
| 5. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL | 30 |
| 6. Honoraires des commissaires aux comptes | 31 |

COMPTES CONSOLIDES IT LINK AU 31 DECEMBRE 2018

A- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

| Actif (en milliers d'euros) | Notes | 2018 | 2017 |
|---|-------|--------|--------|
| Goodwill | 3.1. | 1 202 | 1 202 |
| Immobilisations incorporelles | 3.2. | 39 | 19 |
| Immobilisations corporelles | 3.3. | 2 143 | 2 002 |
| Autres actifs financiers | 3.4. | 271 | 337 |
| Actifs d'impôts différé | 3.16. | 727 | 756 |
| Actifs non-courants | | 4 382 | 4 316 |
| Clients et autres débiteurs | 3.5. | 27 145 | 23 602 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 3.6. | 1 653 | 2 851 |
| Actifs courants | | 28 798 | 26 453 |
| TOTAL ACTIF | | 33 180 | 30 769 |

| Capitaux propres et passifs (en milliers d'euros) | Notes | 2018 | 2017 |
|---|-------|--------|--------|
| Capital | | 882 | 882 |
| Réserves consolidés | | 9 093 | 8 099 |
| Résultat de la période | | 1 347 | 985 |
| Prime d'émission | | 1 480 | 1 480 |
| Actions propres | | (558) | (278) |
| Capitaux propres - Part du Groupe | | 12 244 | 11 168 |
| Intérêts minoritaires | | 23 | 23 |
| Capitaux propres | E- | 12 267 | 11 191 |
| | | | |
| Provisions à long terme | 3.9. | 452 | 476 |
| Passifs financiers | 3.7. | 2 489 | 2 728 |
| Passifs non courants | | 2 941 | 3 204 |
| Provisions | 3.9. | 365 | 52 |
| Dettes Factor | | 3 740 | 3 715 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 3.10. | 13 563 | 12 223 |
| Autres passifs financiers | 3.7. | 304 | 384 |
| Passifs courants | | 17 972 | 16 374 |
| TOTAL PASSIF | | 33 180 | 30 769 |

B-COMPTE DE RESULTAT

| | | 2018 | 2017 |
|--|-------|----------|----------|
| (en milliers d'euros) | Notes | | retraité |
| Ventes de prestations de services | 3.11. | 43 835 | 42 410 |
| Autres produits des activités ordinaires | 3.12. | 1 181 | 684 |
| Produits des activités ordinaires | | 45 016 | 43 094 |
| Charges de personnel | 3.13. | (30 836) | (30 503) |
| Charges externes | | (10 307) | (9 433) |
| Impôts et taxes | | (748) | (890) |
| Dotations aux amortissements et provisions | | (442) | (409) |
| Autres produits/autres charges | 3.14. | (223) | (34) |
| Charges d'exploitation | | (42 556) | (41 269) |
| Résultat d'exploitation courant | | 2 460 | 1 825 |
| Autres produits et charges non courants | 3.14. | (416) | (344) |
| Résultat d'exploitation | | 2 044 | 1 481 |
| Produits financiers | | 27 | 74 |
| Charges financières | | (154) | (100) |
| Résultat financier | 3.15. | (127) | (26) |
| Résultat avant impôt | | 1 917 | 1 455 |
| Charge d'impôt sur le résultat | 3.16. | (564) | (465) |
| Résultat net consolidé | | 1 353 | 990 |
| dont: Résultat net part du Groupe | | 1 347 | 985 |
| Résultat net part attribulable aux intérêts minoritaires | | 6 | 5 |
| Résultat par action | en€ | 0,83 | 0,60 |
| Résultat dilué par action | en € | 0,79 | 0,60 |

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du groupe divisé par le nombre d'actions. Le résultat dilué par action correspond au résultat net part de groupe, divisé par le nombre d'actions émises sans tenir compte de l'auto-détention et augmenté du nombre d'actions gratuites attribuées au 31 décembre 2018.

C- ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

| (en milliers d'euros) | 2018 | 2017 |
|---|-------|------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 1 353 | 990 |
| Produits et charges comptabilisés directement | | |
| en capitaux propres | | |
| Résultat global total de l'exercice | 1 353 | 990 |

D-TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

| (en milliers d'euros) | | 2018 | 2017 |
|--|---------|---------|---------|
| Résultat net des sociétés consolidés | | 1 353 | 990 |
| Elimination des charges et produits sans incidence sur la | | | |
| trésorerie: | | | |
| - Amortissements et provisions | | 592 | 368 |
| - Variation des impôts différés | | 29 | (20) |
| - Plus-Values de cession | | 50 | |
| Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées | | 2 024 | 1 338 |
| Variation du BFR lié à l'activité | | (2 178) | 1 111 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | (A) | (154) | 2 449 |
| | | | |
| Augmentation des investissements et prêts | | (8) | (164) |
| Acquisitions d'immobilisations | | (509) | (1 843) |
| Cessions ou remboursement d'actifs | | 92 | 1 |
| Incidence des variations de périmètre | | | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | (B) | (425) | (2 006) |
| | | | |
| Dividendes versés aux minoritaires | | (5) | |
| Augmentation (remboursement) nette des emprunts | | (180) | 955 |
| Autres variations (actions propres) | | (280) | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | (C) | (465) | 955 |
| Variation de trésorerie | (A+B+C) | (1 044) | 1 398 |
| Trésorerie d'ouverture | | 2 697 | 1 299 |
| Trésorerie de clôture | | 1 653 | 2 697 |

(1) Les montants de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie comprennent les montants suivants inscrits au bilan :

| Trésorerie de clôture | 1 653 | 2 697 |
|---|-------|-------|
| Découverts bancaires | | (154) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 653 | 2 851 |
| (en milliers d'euros) | 2018 | 2017 |

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan se compose des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements dans des instruments du marché monétaire.

Voici le détail des variations de passifs issus des activités de financement (IAS 7)

| (en milliers d'euros) | 2017 | Ecarts de conversion | Variation de périmètre | Augmentation | Remboursement | Autres | 2018 |
|---------------------------|-------|----------------------|---------------------------|--------------|---------------|--------|-------|
| Emprunts bancaires | 1 507 | | | 480 | (281) | | 1 706 |
| Financement de créances | 3 715 | | | 3 740 | (3 715) | | 3 740 |
| Découverts bancaires | 151 | | | | (151) | | |
| Autres passifs financiers | 1 454 | | | | (367) | | 1 087 |
| Total dettes financières | 6 827 | | | 4 220 | (4 514) | | 6 533 |

Variation du BFR par postes d'actif et de passif :

| (en milliers d'euros) | 2018 | 2017 | Variation |
|-----------------------------------|--------|--------|-----------|
| Clients et autres débiteurs | 27 145 | 23 602 | 3 543 |
| Total actif circulant | 27 145 | 23 602 | (3 543) |
| | | | |
| Dettes Factor | 3 740 | 3 715 | 25 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 13 563 | 12 223 | 1 340 |
| Total passif circulant | 17 303 | 15 938 | 1 365 |
| | | | |
| Variation du BFR | | | (2 178) |

E- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| | | | | | Capitaux | | |
|-------------------------------------|---------|--------|-------------|----------|---------------|--------------|--------|
| | Capital | | Réserves | | Propre - Part | Intérêts | |
| (en milliers d'euros) | social | Primes | consolidées | Résultat | du Groupe | minoritaires | Total |
| Au 1er janvier 2017 | 882 | 1 480 | 5 294 | 2 499 | 10 155 | 22 | 10 177 |
| Affectation du Résultat consolidé | | | 2 499 | (2 499) | | | |
| Résultat consolidé | | | | 985 | 985 | 5 | 990 |
| Variation des titres d'autocontrôle | | | 23 | | 23 | | 23 |
| Variation écart de conversion | | | 7 | | 7 | | 7 |
| Distribution de dividendes | | | | | | | |
| Autres mouvements | | | (2) | | (2) | (5) | (7) |
| Au 31 décembre 2017 | 882 | 1 480 | 7 821 | 985 | 11 168 | 23 | 11 191 |
| Affectation du Résultat consolidé | | | 985 | (985) | | | |
| Résultat consolidé | | | | 1 347 | 1 347 | 6 | 1 353 |
| Variation des titres d'autocontrôle | | | (280) | | (280) | | (280) |
| Variation écart de conversion | | | 9 | | 9 | | 9 |
| Distribution de dividendes | | | | | | (5) | (5) |
| Autres mouvements | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2018 | 882 | 1 480 | 8 535 | 1 347 | 12 244 | 23 | 12 267 |

F- ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS

1.1. Faits majeurs de l'exercice

Départ de l'ancien Président

Les fonctions de Président directeur général des sociétés IT Link SA et IT Link France de Monsieur Serge Benchimol ont pris fin le 23 janvier 2018 sur décision des Conseils d'administration des deux sociétés. Monsieur Serge Benchimol est l'un des fondateurs du Groupe It Link, et a dirigé la Société depuis sa création en 1986.

Suite à sa révocation, Monsieur Serge Benchimol a assigné la société en justice afin de contester la décision du conseil d'administration qui avait invalidé le principe de versement d'une indemnité de départ. La position de la Société est que la réclamation s'élevant à 889 K€ n'est pas fondée. Le montant estimé du risque est de 360 K€, montant comptabilisé en provisions dans les comptes.

Mise en place d'une nouvelle direction

Le conseil d'administration de la société IT Link SA a désigné Monsieur Éric Guillard, jusqu'ici Directeur général du développement et administrateur de la société, en tant que Président directeur général.

Afin d'appuyer le pilotage opérationnel du Groupe et son développement, dans le cadre du plan stratégique Dimension 2020, la Direction Générale a mis en place un Comité de Direction (CODIR). Il est composé de personnes représentant toutes les activités de l'entreprise :

- Stratégie
- Développement commercial
- Ressources humaines
- Marketing et Communication
- Administration et Finance
- Systèmes d'Information
- Pôle Technique
- Grand-comptes
- International

Par ailleurs, deux autres comités opérationnels ont été créés afin de développer les axes stratégiques prioritaires :

- Comité de Direction Commerciale et Recrutement (DIRCOR)
- Comité de Direction Technique (DIRTEC)

Cette nouvelle organisation a montré toute son efficacité, notamment face à l'empêchement pour raison médicale de Monsieur Robert Zribi sur le plan exécutif depuis le milieu de l'année 2018.

Pour 2019, le conseil d'administration a décidé en parallèle de modifier la gouvernance d'IT Link France en nommant Monsieur Zribi au poste de Président et Monsieur Guillard au poste de Directeur Général.

Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 4 septembre 2018, le Conseil d'administration a décidé, le 20 septembre 2018, l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe (de IT Link S.A et des sociétés liées ou contrôlées par IT LINK S.A).

Au 31 décembre 2018, 70.046 actions gratuites représentant 4,03% du capital social ont été attribuées à 176 salariés et 1 mandataire social.

L'attribution définitive est soumise à des conditions de présence dans les effectifs et de performances financières du Groupe. La période d'acquisition définie par le Plan est de trente-cinq (35) mois, suivie d'une période de conservation de trois (3) mois.

La juste valeur de ce plan est égale à la valeur des actions gratuites à la date d'attribution, en tenant compte du taux de rotation du personnel sur la période d'acquisition des droits et de la valorisation de la restriction durant la période d'incessibilité.

Premier bilan du plan Dimension 2020

Après un premier semestre d'activité en baisse, le groupe IT Link a renoué avec la croissance affichant ainsi sur l'année un niveau de chiffre d'affaires en progression par rapport à 2017 (+3,2%).

L'amélioration du résultat opérationnel, s'est confirmée tout au long de l'année permettant au Groupe de revenir à un niveau comparable à l'année 2016. L'exercice 2018 reste néanmoins grevée par des charges non récurrentes engagées fin 2017 (déménagement du siège social, fusion légale de deux entités...) et par les charges provisionnées dans le cadre du départ de l'ancien Président.

Une campagne de recrutement record

En 2018, le Groupe IT Link a réalisé une campagne de recrutement record (257 entrées dans l'effectif), soutenue par un nouveau positionnement attractif et une stratégie de marque employeur forte, dont les effets doivent se poursuivre en 2019.

Au 31 décembre 2018, l'effectif du Groupe est de 564 collaborateurs, soit 50 collaborateurs supplémentaires par rapport à la même date fin 2017. Cette croissance de 10% de l'effectif révèle la pertinence des actions d'attractivité et de fidélisation mises en place dans le cadre de la

première année du plan Dimension 2020, et ouvre de nouvelles perspectives de croissance pour l'année 2019.

1.2. Evénements postérieurs à la date de clôture des comptes

Adoption d'un nouveau code de gouvernance

Le conseil d'administration du 14 mars 2019 a approuvé l'adoption du Code Middlenext comme nouveau Code de gouvernement d'entreprise de référence de la Société.

L'adoption de ce Code vise à adapter l'organisation de la gouvernance par rapport à la taille ainsi qu'aux problématiques et aux objectifs de la Société.

Prime pouvoir d'achat

Au mois de janvier 2019, une prime pouvoir d'achat (dite « prime Macron ») a été annoncée et versée par l'entreprise à tous les salariés du Groupe dont le salaire est inférieur à 3,5 fois le montant du SMIC (le coût de l'opération s'élève à 180 K€). Cette décision participe à l'effort du Groupe quant à sa politique de fidélisation et de rétention de ses collaborateurs.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Conformément rèalement CE au N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, aui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés du groupe IT Link sont établis suivant les normes **IFRS** comptables internationales (International Financial Reporting Standards).

Les comptes consolidés au 31 décembre 2018 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne à cette date.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2018 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017, excepté l'application obligatoire à partir de 2018 des normes IFRS 15 et IFRS 9.

IFRS 15

Au 1er janvier 2018, le groupe a opté pour une méthode rétrospective globale pour la première application de la norme IFRS 15 sur la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Par conséquent, l'information présentée pour 2017 a été retraitée.

Principal ou Agent

Le groupe réalise la vente de droits d'utilisations et de licences de la société « google ». Auparavant le groupe comptabilisait les transactions au compte de résultat sur la base brute en tant que « distributeur principal ».

Selon la norme IFRS15, le revenu est à considérer comme « distributeur agent » et devra être appréhendé sur la base nette des montants facturés par les fournisseurs. Le groupe agit en tant qu'agent pour le compte d'un tiers, il ne constate en chiffre d'affaires que la commission à laquelle il a droit, ou le montant net qu'il conserve, après avoir reversé au tiers le montant collecté pour le compte de ce tiers.

<u>Identification</u> <u>des obligations de</u> <u>performance au sein d'un contrat à phases</u> <u>multiples</u>

Les contrats techniques complexes peuvent comprendre des phases de transition et de transformation préalables à la mise en œuvre de services récurrents. La nouvelle norme clarifie le traitement comptable de ces phases.

Sous IFRS 15, lorsque ces phases apportent une valeur ajoutée au client résultant d'un transfert de contrôle et sont considérées comme une obligation de performance distincte, le chiffre d'affaires afférant à ces phases est reconnu au cours de ces phases. Dans le cas contraire, les coûts encourus lors de ces phases doivent être stockés au bilan, s'ils remplissent les conditions d'activation, et amortis sur la durée du contrat. La trésorerie reçue en lien avec ces phases doit être considérée comme un paiement anticipé.

Selon IAS 18, le Groupe avait pour pratique de reconnaître le revenu quand le Groupe possédait un droit contractuel à paiement pour les services rendus à date. Selon IFRS 15, tous les coûts liés aux phases de transition sont activés, présentés au bilan comme des coûts de contrats et amortis sur la durée de vie des contrats. L'ajustement lié à ce nouveau traitement n'est pas significatif au niveau du Groupe.

<u>Impacts sur les comptes consolidés du</u> Groupe :

Le chiffre d'affaires comptabilisé au titre de l'exercice 2017 en application de la norme IFRS 15 est inférieur de 1.6 million d'euros à celui reconnu en application du précédent référentiel. L'impact sur les capitaux propres est nul.

IFRS 9

Cette norme est applicable à compter du 1er janvier 2018 et remplace la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Au regard de ses activités, l'application de cette nouvelle norme n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe. Le contrat de cession de créances commerciales étant conclu avec recours, l'entreprise reste exposée au risque de crédit. Les risques et avantages liés aux créances cédées n'étant pas intégralement transférés au cessionnaire, le traitement comptable des créances est donc analysé comme « non déconsolidant » au regard des critères d'IFRS 9, sans changement par rapport à la norme IAS 39.

IFRS 16

Le Groupe a effectué une première impacts potentiels analyse des l'application d'IFRS 16 sur ses comptes consolidés. Les principaux impacts résident dans la reconnaissance de droits d'usage à hauteur de 4,8 millions d'euros et des dettes associées relatives aux contrats de location immobiliers à hauteur de 4,9 millions d'euros. Par ailleurs, la nature des charges encourues va évoluer des charges de loyer opérationnelles vers un amortissement du droit d'usage et un intérêt financier sur la dette associée.

Autres normes

Le Groupe n'a adopté de manière anticipée aucune norme ou interprétation dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2018. Le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation non encore approuvée par L'Union Européenne à la date de clôture.

2.2 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.3 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère au 31 décembre de chaque année.

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Les transactions internes sont éliminées en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

2.4 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe est amené à procéder à des estimations et faire des hypothèses aui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs iuaés pertinents au reaard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses OU de conditions différentes, les montants figurant dans ses états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la direction du groupe portent notamment sur l'évaluation du chiffre d'affaires au forfait, des goodwill, la provision pour engagements de retraite et les impôts différés.

2.5 Conversion en devises

Aucun compte significatif n'est exprimé en devises. Aucune transaction significative n'est réalisée en devises.

2.6 Présentation des états financiers

La norme IAS 1 implique la ventilation entre la partie courante et la partie non courante de certains postes du bilan.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

2.7 Tableau des flux de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie correspond donc à la somme des « équivalents de trésorerie et trésorerie » diminuée des découverts bancaires.

2.8 Traitement des impôts différés

La norme IAS 12 impose la comptabilisation de l'impôt exigible ainsi que des impôts différés, aussi bien actifs que passifs. Lorsqu'une entreprise a un historique de pertes fiscales, l'entreprise ne comptabilise un impôt différé actif que dans la mesure où l'entreprise a des différences temporelles imposables suffisantes ou s'il y a d'autres éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Le groupe est intégré fiscalement. Les déficits reportables du groupe, reportables sans limitation de durée, sont de 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2018. Le montant des impôts différés actifs non reconnus au bilan s'élève à 561 K€.

2.9 Information sectorielle

La quasi-intégralité du chiffre d'affaires du groupe est constituée par la vente de prestations de Recherche et Développement en France. Les équipes commerciales ne proposent que cette ligne de services et ce, dans les deux zones géographique couvertes par le groupe : la France et l'international qui comprend la Belgique et le Canada.

Par ailleurs les différentes régions dans lesquelles le groupe est implanté en France et à l'étranger répondent à la définition d'un seul et unique secteur, compte tenu de leur exposition identique en matière de risque et rentabilité.

En conséquence, le groupe n'a qu'un secteur d'activité.

2.10 Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe, sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements modifications OU d'environnement de marché indiquent un de perte de valeur risque immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les immobilisations corporelles et incorporelles doivent être amorties sur la durée attendue d'utilisation par l'entreprise. En conséquence, la base amortissable d'une immobilisation doit être réduite de sa valeur de revente à l'issue de sa durée d'utilisation prévue.

A priori, ce principe ne devrait pas affecter les comptes du groupe dans la mesure où les immobilisations sont acquises pour être utilisées jusqu'à la fin de leur vie et qu'en fin de vie, leur valeur est nulle. Dans ce cas, la base amortissable est égale à la valeur brute de l'immobilisation.

Immobilisations corporelles

Principe de comptabilisation

Les principes de la norme IAS 16 imposent la décomposition des immobilisations corporelles par composants si la durée de vie de ces composants diffère de la durée de vie retenue pour l'immobilisation. Le groupe ne possède pas d'immobilisations corporelles significatives sur laquelle ce principe peut s'appliquer.

- Principe d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les frais d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. – Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Amortissements

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées estimées d'utilisation suivantes :

- Matériel informatique : 4 ans
- Aménagements et mobilier : 8 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels.

Eléments incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis par le groupe IT Link sont également comptabilisés au coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Frais de recherche et développement

Le groupe IT Link a engagé des dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, lui permettant de renforcer son positionnement et son expertise technique. Celles-ci sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour objectif l'amélioration de produits et de procédés nouveaux sont enregistrées à l'actif du bilan lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- Intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe;
- Coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

La société a dépensé 1.966 k€ en recherche et développement sur l'exercice 2018. Il s'agit dans leur grande majorité de charges de salaires.

Amortissements

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

2.11 Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue pour ce test est de réunir les immobilisations en unités génératrice de trésorerie (UGT) et sur lesquelles les goodwills sont ensuite affectés. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, indépendamment d'autres d'actifs. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces est déterminée à partir des projections des flux futurs de trésorerie actualisés. Les hypothèses retenues en termes de chiffre d'affaires, de rentabilité sont raisonnables et conformes données du marché disponibles.

Pour le Groupe, l'UGT correspond généralement à l'entité juridique. Les ensembles homogènes ainsi formés à l'intérieur du Groupe sont :

- IT Link France SA
- NRX SAS

2.12 Contrats de location

L'IAS 17 impose l'activation des contrats ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif avec ou sans transfert de la propriété in fine (contrats de location financement ou finance lease par opposition aux contrats de location simples ou operating leases).

Le groupe n'a pas de contrat de location d'un montant significatif en cours de validité.

2.13 Actifs financiers

La norme IFRS 9 contient trois catégories d'évaluation des actifs financiers après leur comptabilisation initiale :

- le coût amorti :
- la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ; et
- la juste valeur par le biais du résultat net.

La classification des actifs financiers selon ces trois catégories repose sur le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion de ces actifs et sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments.

Les prêts, créances et autres instruments de dette du Groupe sont considérés comme « basiques » au sens de la norme. Ils sont mesurés au coût amorti car gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels.

Les autres instruments de dette sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat.

Le modèle de gestion du Groupe est de conserver ses créances pour en collecter les cash-flows contractuels à échéance. Ces créances peuvent le cas échéant être transférées à des tiers (voir note 2.20).

2.14 Participations dans des sociétés non consolidées

Les participations dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur des actions cotées correspond à leur cours de clôture.

2.15 Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités non poursuivies

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Ils sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de cession.

2.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

2.17 Titres d'autocontrôle

Les actions IT Link détenues par la Société sont inscrites à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés.

En cas de cession, les plus ou moins-values ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2018 le groupe détient 109.621 titres d'autocontrôle (6,3 % du capital), évalués à 558 K€ et déduit des capitaux propres.

2.18 Paiements fondés sur les actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'action, les offres réservées aux salariés (notamment les actions gratuites) sont évaluées à la date d'octroi. Des nouvelles actions émises sont octroyées au dénouement des plans ou prélevées sur des actions d'autocontrôle qualifiées en couverture de plans futurs.

<u>Actions gratuites</u>

Lors de la mise en place de plans d'actions gratuites, le Groupe valorise l'avantage accordé aux salariés en tenant compte :

- du coût d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan d'attribution :
- du nombre probable d'actions qui seront remises aux bénéficiaires.

La charge est reconnue en « Charges de personnel » au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

2.19 Engagement de retraite et avantages du personnel

La norme IAS 19 exige de provisionner l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi.

Retraites

Le groupe n'est engagé que sur les régimes de base et des régimes à cotisations définies, il comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan. Ils sont évalués à chaque clôture selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

A leur départ en retraite, les salariés du groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et du salaire de l'employé au moment de son départ. Ces indemnités sont définies par la convention collective Syntec.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas financées par des actifs de régime. L'engagement est provisionné dans sa totalité.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière s'élèvent au 31 décembre 2018 à 362 K€.

Autres avantages du personnel

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges.

IT Link n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

2.20 Cessions de créances

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage ne sont sorties de l'actif du groupe que lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers. Tant que leur cession n'est pas effective, les cessions de créances sont comptabilisées comme des emprunts garantis au passif du bilan.

Le Groupe a conclu un contrat de cession de créances commerciales auprès d'une société d'affacturage. Ce programme est conclu sans limitation de durée, sur le périmètre français du Groupe. Les créances sont cédées avec recours ne permettant pas de décomptabiliser ces créances, les risques et avantages liés aux créances cédées n'étant pas intégralement transférés au cessionnaire.

Les opérations d'affacturage, pour lesquelles IT Link garde le risque de non-paiement (hors cas de défaillance) sont comptabilisées comme des emprunts garantis (libellé « dette Factor ») et les créances clients ne sortent pas du bilan :

- Les créances clients et les autres créances sont regroupées sur une même ligne au bilan;
- La partie des créances financées est retraitée et incorporée aux créances clients avec en contrepartie un compte d'emprunt (libellé « dette Factor »).

Fonds de garantie :

L'objet du compte de garantie est de garantir au Factor l'exercice de ses recours contractuels (règlements directs, litiges, remises différées). Le fonds de garantie est fixé à 6,00% de l'encours T.T.C des créances transférées, avec un seuil minimum de 85 000 Euro.

2.21 Produits des activités ordinaires

Un contrat existe s'il est probable que le Groupe recouvrera le paiement auquel il a droit. Le chiffre d'affaires généré par des contrats avec des clients est reconnu en contrepartie d'un actif de contrat ou une créance client avant le paiement effectif.

Principal ou Agent

Lorsque le Groupe revend des logiciels et des équipements informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, il mène une analyse de la nature de sa relation avec ses clients pour déterminer s'il agit comme un principal ou comme un agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit comme un principal s'il contrôle le bien ou le service avant son transfert au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute. Lorsque le

Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base nette (net des facturations des fournisseurs) correspondant à la rémunération ou commission du Groupe en tant qu'agent.

Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée dans le temps ou en continu

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit en continu.

Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu en continu dans la mesure où le client bénéficie immédiatement des services dès que ceuxci sont réalisés par le Groupe.

Quand le Groupe a un droit à facturer le client pour un montant qui correspond directement à l'obligation de performance réalisée à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant. Sinon, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus si ces coûts ne sont pas supportés de manière uniforme sur la période couvrant le service rendu.

2.22 Autres produits et charges non courants

La rubrique « autres produits et charges non courants » est constituée des produits et charges inhabituels de par leur fréquence et leurs montants au regard des activités du Groupe.

2.23 Subventions d'exploitation

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en tant que produits opérationnels dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues, en actifs d'impôts non-courants ou autres créances selon leur échéance. Il s'agit principalement des crédits d'impôt recherche.

NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS

3.1. Goodwill

Les Goodwill correspondent à la différence entre la juste valeur d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Détail des Goodwill

(en milliers d'euros)

| Sociétés concernées | Date d'acquisition | 2018 | 2017 |
|------------------------|-----------------------|-------|-------|
| IT Link France | 1997 | 786 | 786 |
| NRX | 2014 | 416 | 416 |
| Total | | 1 202 | 1 202 |

Conformément à la norme IFRS 3 « regroupement d'entreprise », les goodwill ne sont pas amortis. Conformément aux dispositions d'IAS 36, les goodwill sont testés une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur. Ce test annuel est effectué au cours du quatrième trimestre de chaque exercice. Des tests complémentaires sont effectués si des évènements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des filiales du groupe, aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital estimé à 9%. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des filiales.

Une analyse de sensibilité du calcul sur les paramètres clés utilisés, le taux d'EBIT, le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini selon des hypothèses raisonnablement possibles, n'a pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Sensibilité:

- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'Ebit conduirait à une variation de l'ordre de 500 k€ de la valeur recouvrable de l'UGT (+/- 400 k€ sur l'UGT IT Link France et +/- 100 k€ sur l'UGT NRX). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'actualisation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 90 k€ (IT Link France +/- 40 k€ et NRX +/- 50 k€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'inflation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de de 100 k€ (IT Link France +/- 80 k€ et NRX +/- 20 k€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.

3.2. Immobilisations incorporelles

Variation de la valeur brute

| (en milliers d'euros) | Frais internes de R&D | Licences, logiciels et autres droits | Total |
|---|--------------------------|--|-------|
| Valeur brute au 1er janvier 2017 | 5 | 433 | 438 |
| Acquisitions et développements internes | | 22 | 22 |
| Cessions et mises au rebut | | (2) | (2) |
| Autres mouvements | | | |
| Valeur brute au 31 décembre 2017 | 5 | 453 | 458 |
| Acquisitions et développements internes | | 57 | 57 |
| Cessions et mises au rebut | (5) | (313) | (319) |
| Autres mouvements | | | |
| Valeur brute au 31 décembre 2018 | | 197 | 197 |

Variation des amortissements et dépréciations

| (en milliers d'euros) | Frais internes de R&D | Licences, logiciels et autres droits | Total |
|---|--------------------------|--|-------|
| Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2017 | 5 | 401 | 406 |
| Amortissements de l'exercice | | 36 | 36 |
| Cessions et mises au rebut | | (3) | (3) |
| Pertes de valeur, nettes de reprises | | | |
| Autres mouvements | | | |
| Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2017 | 5 | 434 | 440 |
| Amortissements de l'exercice | | 36 | 36 |
| Cessions et mises au rebut | (5) | (313) | (319) |
| Pertes de valeur, nettes de reprises | | | |
| Autres mouvements | | | |
| Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018 | | 158 | 158 |

3.3. Immobilisations corporelles

Variation de la valeur brute

| (en milliers d'euros) | Terrains constructions et agencements | Matériels et autres immobilisations | Total |
|---|---|---|-------|
| Valeur brute au 1er janvier 2017 | 265 | 1 368 | 1 633 |
| Acquisitions et développements internes | 1 101 | 725 | 1 825 |
| Cessions et mises au rebut | (132) | (140) | (272) |
| Autres mouvements | | | |
| Valeur brute au 31 décembre 2017 | 1 234 | 1 952 | 3 187 |
| Acquisitions et développements internes | 165 | 276 | 441 |
| Cessions et mises au rebut | (44) | (591) | (635) |
| Autres mouvements | | | |
| Valeur brute au 31 décembre 2018 | 1 355 | 1 638 | 2 993 |

Variation des amortissements et dépréciations

| | Terrains constructions et | Matériels et autres | |
|--------------------------------------|---------------------------|------------------------|-------|
| (en milliers d'euros) | agencements | immobilisations | Total |
| Amortissements et dépréciations | | | |
| au 1er janvier 2017 | 212 | 1 014 | 1 226 |
| Amortissements de l'exercice | 32 | 189 | 221 |
| Cessions et mises au rebut | (123) | (142) | (265) |
| Pertes de valeur, nettes de reprises | | | |
| Autres mouvements | | | |
| Amortissements et dépréciations | | | |
| au 31 décembre 2017 | 122 | 1 060 | 1 182 |
| Amortissements de l'exercice | 32 | 227 | 259 |
| Cessions et mises au rebut | (32) | (554) | (585) |
| Pertes de valeur, nettes de reprises | (5) | | (5) |
| Autres mouvements | | | |
| Amortissements et dépréciations | | | |
| au 31 décembre 2018 | 116 | 734 | 850 |

3.4. Actifs financiers

Variation

| | | Prêts et autres | |
|----------------------------------|----------------------|-----------------|-------|
| (en milliers d'euros) | Participation | immobilisations | Total |
| Valeur brute au 1er janvier 2017 | 2 | 134 | 135 |
| Acquisitions | | 285 | 285 |
| Cessions | | (84) | (84) |
| Autres mouvements | | | |
| Valeur brute au 31 décembre 2017 | 2 | 335 | 337 |
| Acquisitions | | 26 | 26 |
| Cessions | | (92) | (92) |
| Autres mouvements | | | |
| Valeur brute au 31 décembre 2018 | 2 | 269 | 271 |
| | | | |
| Provision pour dépréciation | néant | néant | néant |

La ligne de participation correspond aux titres permettant d'ouvrir un compte à la BICS/ Banque Populaire

3.5. Créances clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs font apparaître un solde net de 27.145 K€. Il s'agit notamment, des créances clients, des créances affacturées, des créances sur l'Etat ainsi que des charges constatées d'avance.

Echéancier au 31 décembre 2018

| | Solde | non | | > 60 jours | |
|-----------------------------------|-----------|--------|------------|-------------|-------------|
| (en milliers d'euros) | comptable | échues | < 60 jours | < 180 jours | > 180 jours |
| Clients et comptes rattachés | 8 661 | 6 524 | 937 | 762 | 438 |
| Créances cédées | 8 542 | 6 886 | 1 504 | 140 | 12 |
| Organismes sociaux et fiscaux | 9 477 | 1 110 | 96 | | 8 271 |
| Charges constatées d'avance | 542 | 542 | | | |
| Débiteurs divers | 29 | 29 | | | |
| Total | 27 251 | 15 091 | 2 536 | 902 | 8 721 |
| | | | | | |
| Provisions dépréciation clients | (106) | | | | (106) |
| Total clients et autres débiteurs | 27 145 | 15 091 | 2 536 | 902 | 8 615 |

Les factures à établir représentent un montant de 2.927 k€ et sont inclues dans le poste client.

3.6. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Actifs au 31 décembre 2017

| (en milliers d'euros) | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Equivalents de trésorerie | 14 | | 14 |
| Disponibilités | 2 837 | | 2 837 |
| Total Trésorerie | 2 851 | | 2 851 |

Actifs au 31 décembre 2018

| (en milliers d'euros) | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Equivalents de trésorerie | 27 | | 27 |
| Disponibilités | 1 626 | | 1 626 |
| Total Trésorerie | 1 653 | | 1 653 |

3.7. Avances conditionnées et Dettes Financières

Ventilation au 31 décembre 2017

| | Solde | | | |
|---|-----------|--------|--------------|---------|
| (en milliers d'euros) | comptable | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits | 1 658 | 381 | 836 | 441 |
| Dépôts et cautionnements reçus | | | | |
| Autres dettes financières | 1 454 | | 1 454 | |
| Total dettes financières | 3 112 | 381 | 2 290 | 441 |

Ventilation au 31 décembre 2018

| | Solde | | | |
|---|-----------|--------|--------------|---------|
| (en milliers d'euros) | comptable | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits | 1 706 | 304 | 1 001 | 401 |
| Dépôts et cautionnements reçus | | | | |
| Autres dettes financières | 1 087 | | 1 087 | |
| Total dettes financières | 2 793 | 304 | 2 088 | 401 |

Les autres dettes financières correspondent aux avances de trésorerie conclues avec BPI pour le préfinancement du CICE.

Afin d'acquérir la société NRX, le Groupe a obtenu un prêt de 682 K€ auprès de la Banque Populaire, banque historique des deux sociétés. Le solde de ce prêt est de 228 K€ au 31 décembre 2018.

Les bâtiments de l'agence de Rennes à Cesson-Sévigné ont été financés par un prêt de 465 K€ auprès de la Banque Populaire. Le solde de ce prêt est de 412 K€ au 31 décembre 2018.

Les agencements et équipements du nouveau siège social au Kremlin-Bicêtre ont été financés par deux prêts, l'un de 607 K€ auprès de la Société Générale et l'autre de 480 K€ auprès de HSBC. Le solde de ces prêts est de 951 K€ au 31 décembre 2018.

3.8. Engagements hors bilan

| (en milliers d'euros) | 2018 | 2017 |
|---------------------------|-------|-------|
| Autres | | |
| Total engagements donnés | | |
| Facilités de caisses BICS | 250 | 250 |
| Découverts autorisés HSBC | 150 | 150 |
| Découverts autorisés SG | 850 | 800 |
| Total engagements reçus | 1 250 | 1 200 |

3.9. Etat des provisions

Provisions non courantes

| (en milliers d'euros) | Litiges | Autres | Total |
|------------------------------------|---------|--------|-------|
| Au 1er janvier 2017 | 52 | 8 | 60 |
| Dotations | 15 | 1 | 16 |
| Reprises de provisions utilisées | | | |
| Reprises de provisions sans objets | (24) | | (24) |
| Autres mouvements | | | |
| Au 31 décembre 2017 | 43 | 9 | 52 |
| Dotations | 432 | | 432 |
| Reprises de provisions utilisées | (16) | | (16) |
| Reprises de provisions sans objets | (16) | | (16) |
| Autres mouvements | | | |
| Au 31 décembre 2018 | 443 | 9 | 452 |

Provisions courantes

| | Indemnités | | |
|------------------------------------|-------------------|--------|-------|
| (en milliers d'euros) | retraites | Autres | Total |
| Au 1er janvier 2017 | 356 | | 356 |
| Dotations | 120 | | 120 |
| Reprises de provisions utilisées | | | |
| Reprises de provisions sans objets | | | |
| Autres mouvements | | | |
| Au 31 décembre 2017 | 476 | | 476 |
| Dotations | 82 | 3 | 85 |
| Reprises de provisions utilisées | | | |
| Reprises de provisions sans objets | (196) | | (196) |
| Autres mouvements | | | |
| Au 31 décembre 2018 | 362 | 3 | 365 |

La société n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec. Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrières s'élèvent au 31 décembre 2018 à 362 k€.

Ils ont été calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes:

- Taux d'actualisation: 1,57 % en 2018.
- Mode de départ en retraite : départ volontaire à 60-67 ans pour les non cadres et les cadres.

La provision pour litiges correspond à cinq dossiers qui ont été ouverts aux prudhommes. L'exposition maximum est de 346 k€ (montant des réclamations). La société considère cependant les demandes irréalistes dans plusieurs cas. La

partie provisionnée à hauteur de 68 k€ correspond donc à l'estimation du risque portée par la société à date.

3.10. Echéance des dettes non financières

Ventilation dettes fournisseurs et autres créditeurs

| Fournisseurs et autres créditeurs | 13 563 | 12 223 |
|--|--------|--------|
| Produits constatés d'avance | 761 | 771 |
| Autres dettes | 174 | 241 |
| Autres dettes fiscales | 1 775 | 1 407 |
| Etat-Autres impôts (TVA, ect) | 3 769 | 3 202 |
| Avoirs à établir | 179 | 235 |
| Organismes sociaux | 1 970 | 2 154 |
| Dettes au personnel | 1 161 | 1 345 |
| Factures non parvenues | 2 047 | 912 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 728 | 1 957 |
| (en milliers d'euros) | 2018 | 2017 |

Toutes les dettes ci-dessus sont à échéance de moins d'un an.

3.11. Analyse du Chiffre d'Affaires

Répartition du chiffre d'affaires par nature

| (en milliers d'euros) | 2018 | 2017 |
|--------------------------|--------|--------|
| Ventes de licences | 758 | 523 |
| Prestation au forfait | 3 950 | 3 113 |
| Prestations de services | 39 127 | 38 774 |
| Total chiffre d'affaires | 43 835 | 42 410 |

Répartition de la contribution au chiffre d'affaires par pays

| (en milliers d'euros) | 2018 | 2017 |
|--------------------------|--------|--------|
| France | 41 817 | 40 952 |
| Belgique | 1 443 | 1 415 |
| Canada | 575 | 43 |
| Total chiffre d'affaires | 43 835 | 42 410 |

Le chiffre d'affaires est réalisé quasi-intégralement en France.

3.12. Subventions d'Exploitation, Reprises de Provision et Transferts de Charges

Au titre de l'année 2018, les crédits d'impôt s'élèvent à 625 k€ (principalement crédit impôt recherche) et les subventions perçues à 110 k€.

Les reprises de provisions sont de 292 k€ et concernent les risques prud'hommaux, les risques clients et les indemnités de départ en retraite.

Les autres produits s'élèvent à 154 k€ et concernent principalement des régularisations de paiements (avoirs, remboursement de taxes ou de frais...).

3.13. Charges de Personnel

| (en milliers d'euros) | 2018 | 2017 |
|---------------------------|--------|--------|
| Salaires et traitements | 21 509 | 21 592 |
| Charges sociales | 9 327 | 8 912 |
| Total charge de personnel | 30 836 | 30 504 |
| | | |
| Effectif moyen | 542 | 524 |
| Cadre | 428 | 438 |
| Agents de maîtrise | 114 | 86 |

Répartition des effectifs moyens par société

| (en milliers d'euros) | 2018 | 2017 |
|--------------------------------|------|------|
| IT Link France SA | 508 | 500 |
| IT Link SA | 5 | 5 |
| IT Link Benelux | 12 | 11 |
| NRX | 7 | 4 |
| Accélérateur d'innovation Inc. | 11 | 2 |
| IT Link Germany | | 2 |
| Total | 542 | 524 |

En date du 31 décembre 2018, le groupe compte 564 collaborateurs.

3.14. Autres produits et autres charges

Autres produits et autres charges courants

| | 20 | 18 | 20 | 17 |
|------------------------------------|---------|----------|---------|----------|
| (en milliers d'euros) | Charges | Produits | Charges | Produits |
| Opérations sur capital | | | | |
| Cessions d'immobilisations | (101) | | (19) | 11 |
| Dotations, Reprises sur provisions | (28) | | | |
| Autres | (94) | | (26) | |
| Total | (223) | | (45) | 11 |

Autres produits et autres charges non courants

| | 20 | 18 | 20 | 17 |
|--|---------|----------|---------|----------|
| (en milliers d'euros) | Charges | Produits | Charges | Produits |
| Opérations de transformation/sur capital | | | (139) | |
| Frais de déménagement siège social | (56) | | (136) | |
| Redressements sociaux et fiscaux | | | (70) | |
| Dotations, Reprises sur provisions | (360) | | | |
| Autres | | | | |
| Total | (416) | | (344) | |

Les autres produits et charges non courants sont principalement constitués des coûts de transformation et des coûts non récurrents liés aux opérations de restructuration du Groupe (changement de siège social et de gouvernance). Ils ont pour vocation d'assoir et accélérer le développement rentable et pérenne du Groupe lors de ces prochaines années.

3.15. Résultat Financier

| | 20 | 18 | 20 | 17 |
|------------------------------------|---------|----------|---------|----------|
| (en milliers d'euros) | Charges | Produits | Charges | Produits |
| Produits de participation | | 2 | | 2 |
| Dotations, Reprises sur provisions | (4) | | | |
| Intérêts et charges assimilées | (150) | 21 | (83) | 72 |
| Autres | | | (17) | |
| Total | (154) | 23 | (100) | 74 |

3.16. Impôts sur le résultat

Les entités françaises du groupe sont intégrées fiscalement. La société IT Link SA est la tête du groupe d'intégration fiscale constituée des sociétés IT Link, IT Link France et NRX.

Ventilation de la charge d'impôt

| (en milliers d'euros) | 2018 | 2017 |
|-----------------------|-------|-------|
| Impôts courants | (29) | (23) |
| Impôts différés | (29) | 20 |
| Total | (58) | (3) |
| Taux d'impôt effectif | 0,0% | 0,2% |
| CVAE | (506) | (462) |
| Total charge d'impôt | (564) | (465) |

Ventilation de l'actif d'impôt différé

| (en milliers d'euros) | 2018 | 2017 |
|-------------------------|------|------|
| Pertes reportables | 511 | 511 |
| Différences temporaires | 216 | 245 |
| Impôts différés actifs | 727 | 756 |

Analyse de la différence entre le taux normal d'imposition en France (33,33%) et le taux calculé par rapport au résultat des sociétés intégrées.

| (en milliers d'euros) | 2018 | 2017 |
|--|-------|-------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 1 353 | 990 |
| Impôts courants | 29 | 23 |
| Impôts différés | 29 | (20) |
| Résultat des sociétés intégrées avant impôts et dépréciation | | |
| des goodwills | 1 411 | 993 |
| Taux théorique d'imposition | 33,3% | 33,3% |
| Charge d'impôt théorique | (470) | (331) |
| Différences permanentes (1) | 633 | 484 |
| Profits ou consommation d'impôts non activés | | |
| Autres | (163) | (153) |
| Consommation des déficits reportables non activés plafonnée | | |
| au montant de la charge théorique d'impôt | | |
| Charge d'impôt société comptabilisée | (58) | (3) |
| CVAE (2) | (506) | (462) |
| Charge d'impôt société Groupe | (564) | (465) |

⁽¹⁾ Principalement CIR et CICE.

3.17. Information relative aux parties Liées

Rémunérations et avantages consentis par le groupe aux principaux dirigeants et aux membres du Conseil d'administration

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations et avantages suivants:

| (en milliers d'euros) | 2018 | 2017 |
|-----------------------|------|------|
| Rémunération fixe | 352 | 553 |
| Eléments variables | 4 | 16 |
| Avantages en nature | 18 | 25 |
| Jetons de présence | 8 | 8 |
| Total | 382 | 602 |

La part variable dépend de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs individuels au cours de l'année précédente. Elle est modulée en fonction de la performance de la société ou du Groupe, au cours de cette même année, et est calculée sur la base des décisions du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration ont perçu des jetons de présence à hauteur de 22 000 €. IT LINK n'a pas d'engagement de retraite supplémentaire pour ses dirigeants, mais uniquement des engagements d'indemnités de départ en retraite.

⁽²⁾ Depuis 2011 et conformément aux dispositions de la norme IAS 12, la CVAE est qualifiée d'impôt exigible.

4. Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes de toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement, par le groupe.

Le périmètre de consolidation et les pourcentages de contrôle n'ont pas évolué depuis la dernière clôture au 31 décembre 2017.

| Nom | Siège | Registre du commerce | Secteur d'activité | % de contrôle 31/12/2017 | % de contrôle 31/12/2018 | Méthode de consolidation au 31/12/2018 |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|
| IT LINK SA | Kremlin-Bicêtre France | RCS 412 460 354 | Holding | Société consolidante | Société consolidante | |
| IT LINK FRANCE (S.A.) | Kremlin-Bicêtre France | RCS 338 339 435 | Etudes, conseils | 99,42 | 99,42 | Intégration globale |
| IT LINK BENELUX (SPRL) | Bruxelles Belgique | Entreprise n° 0525 739 802 | Etudes, conseils | 100,00 | 100,00 | Intégration globale |
| NRX (S.A.S) | Kremlin-Bicêtre France | RCS 452 414 501 | Conseil systèmes, logiciels | 100,00 | 100,00 | Intégration globale |
| IT Link Germany | Stuttgart Allemagne | HRB 757333 | Etudes, conseils | N/A | 100,00 | Intégration globale |
| Accélérateur Innovation Inc. | Montréal Québec Canada | Entreprise n° 1171692214 | Etudes, conseils | N/A | 100,00 | Intégration globale |

5. Composition du capital social

Le capital social est composé de 1.736.000 actions pour un montant global de 882.173 €. La répartition du capital est la suivante :

| Actionnaires | Nombre | % du | |
|-----------------------|-----------|---------|--|
| | d'actions | capital | |
| Dirigeants | 642.726 | 37,0% | |
| Public | 982.947 | 56,6% | |
| Actions auto détenues | 109.671 | 6,30% | |
| Total | 1.736.000 | 100 % | |

Plan d'actions gratuites

En 2018, IT Link a mis en place un plan d'actions gratuites de performance dont les caractéristiques sont les suivantes :

| (en milliers d'euros) | 20 septembre |
|--|--------------|
| Date d'attribution | 2018 |
| Nombres d'actions initialement attribuées | 72 000 |
| Cours de l'action à la date d'attribution (en euros) | 6,20 |
| Date d'acquisition | 20 août 2021 |
| Durée de vie (année) | 3 |
| Charge enregistrée sur l'exercice | 39 |

Le plan d'action gratuites du Groupe IT Link répond aux règles suivantes :

- l'attribution des actions gratuites est subordonnée à une condition de présence en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec IT Link ou tout autre société du Groupe;
- l'attribution des actions gratuites est aussi subordonnée à l'atteinte de critères financiers de performance basés sur les indicateurs suivants :

- o chiffre d'affaires du Groupe,
- o et résultat opérationnel du Groupe Le nombre d'actions acquises par chaque bénéficiaire sera en proportion du niveau d'atteinte de ces critères.
- la période d'acquisition des actions est de trois années ;
- la période de conservation est de trois mois;
- le plan d'actions de performance donne droit à la livraison d'actions IT Link.

6. Honoraires des commissaires aux comptes

| (en milliers d'euros) | DELOITTE & ASSOCIES | | | | Xavier TOUITOU | | | |
|-------------------------------|---------------------|------|------|------|----------------|------|------|------|
| | Montant | | % | | Montant | | % | |
| | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 |
| Commissariat aux comptes | 74 | 74 | 100% | 94% | 43 | 28 | 100% | 100% |
| Missions accessoires | | 5 | | 6% | | | | |
| Total audit | 74 | 79 | 100% | 100% | 43 | 28 | 100% | 100% |
| Juridique, fiscal, social | | | | | | | | |
| Technologies de l'information | | | | | | | | |
| Audit interne | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | |
| Total autres | | | | | • | | • | |
| TOTAL | 74 | 79 | 100% | 100% | 43 | 28 | 100% | 100% |